

Ville de
MONTGERON

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE
CODE POSTAL 91230

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE DE MONTGERON
CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

OBJET : **N°23/64**
Bail commercial « Game'n geek » - 56 avenue de la République à Montgeron – Exonération de loyer suite à l'ouverture retardée de la boutique

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2023

Le Maire, soussigné,
certifie que le compte-
rendu de la présente
délibération a été affiché
dans les délais légaux.

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-six du mois de septembre à 19h30, LE CONSEIL MUNICIPAL, convoqué le 19 septembre 2023, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame Sylvie CARILLON, Maire

CONSEILLERS EN EXERCICE

Présents : Mme Sylvie CARILLON, Maire, Mme NICOLAS, M. GOURY, Mme DOLLFUS (à partir de 19h55), M. CORBIN, M. LEROY, Mme RAUNIER, M. KNAFO, M. LE TADIC, M. NOEL, M. FERRIER, Mme MOISSON, Mme DALAIGRE, M. MATTENET, Mme MORIN, M. MAGADOUX, Mme CARLOS, Mme BENZARTI, Mme TOUCHON, M. LE MEUR (à partir de 19h34), Mme DE SOUZA, Mme GUERY (à partir de 19h46), M. HACKERT, Mme CIEPLINSKI, Mme BILLEBAULT, M. CROS, Mme NADJI, M. VEYRAT, M. MILOSEVIC

Absents ayant donné procuration :

M. DUROVRAY ayant donné procuration à Mme CARILLON
Mme DOLLFUS ayant donné procuration à Mme NICOLAS (jusqu'à 19h55)
Mme GARTENLAUB ayant donné procuration à Mme MOISSON
Mme PLECHOT ayant donné procuration à Mme RAUNIER
Mme NOURRY ayant donné procuration à M. LE TADIC
M. SALL ayant donné procuration à M. FERRIER
M. SOUMARE ayant donné procuration à M. GOURY
Mme GUERY ayant donné procuration à M. LEROY (jusqu'à 19h46)



M. LE MEUR a été élu secrétaire de séance

OBJET : BAIL COMMERCIAL « GAME'N GEEK » - 56 AVENUE DE LA REPUBLIQUE A MONTGERON - EXONERATION DE LOYER SUITE A L'OUVERTURE RETARDEE DE LA BOUTIQUE

Vu l'article L2121-19 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L145-1 et suivants du code de commerce,

Vu le bail commercial signé le 3 février 2022 avec prise de jouissance au 22 juin 2022, au profit de la société GAME'N GEEK, concernant le local commercial du 56 avenue de la République,

Considérant que la société Game'n Geek, locataire de la Ville, n'a pas pu réaliser les travaux d'amélioration du local de façon à ouvrir au public le 15 août 2022, date prévisionnelle inscrite au bail, pour des raisons techniques indépendantes de sa volonté, et n'a ouvert au public que le 19 octobre 2022,

Considérant que la société Game'n Geek a sollicité une exonération de deux mois de loyer,

Considérant que Madame le Maire a donné suite partiellement à sa demande en acceptant une exonération d'un mois de loyer à hauteur de 900€ sur le mois de septembre 2022,

Considérant que le mois de septembre 2022 avait d'ores et déjà été réglé, que l'exonération aura lieu sur le mois d'octobre 2023, faisant suite à la présente délibération du Conseil municipal,

Considérant l'avis de la Commission municipale permanente en date du 20 septembre 2023,

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité,
Abstention : M. MILOSEVIC

APPROUVE L'exonération du loyer du mois d'octobre 2023 de la société GAME'N GEEK, pour le local sis 56 avenue de la République, représentée par son Président M. Georges VARELIS, dont le siège social est situé 50 rue Morin à MONTGERON – 91230, soit pour un montant de 900€ TTC.

DIT Que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

POUR EXTRAIT CONFORME


Sylvie CARILLON
Maire de Montgeron
Conseillère régionale d'Ile-de-France

